

thentiques qui se nourrissent à même de nouvelles valeurs éprouvées et pratiques.

Les fondations, je dirais les grands principes inhérents au multiculturalisme sont familiers à ceux dont les perspectives historiques dépassent l'esprit de clocher qu'entretient la simple expérience personnelle. Car ce genre d'expérience, vue dans une perspective planétaire, est aussi inhibitante et aussi contraignante qu'elle est limitée.

Qu'on se le dise, il n'est point besoin de faire un effort d'imagination inouï pour comprendre que nous n'inventons rien de nouveau dans l'idée que nous présentons du multiculturalisme. Les principes d'égalité entre tous les hommes et toutes les femmes, de fraternité universelle, la règle du droit dans notre civilisation occidentale, ne sont pas des idées qui ne font que percer au Canada. Elles remontent au moins aussi loin dans l'histoire que l'époque d'Alexandre le Grand, au IV^e siècle avant Jésus-Christ, l'Israël d'avant la Diaspora et, en des temps plus modernes, le règne de l'empereur Caracalla, au III^e siècle de notre ère qui, d'un seul coup, conféra la citoyenneté romaine aux habitants de plusieurs parties disparates de l'Empire romain, leur accordant ainsi l'égalité devant la loi et un accès égal au processus de prise de décisions, sans exiger d'abord—et c'est important—quelque transformation que ce soit.

• (1340)

On peut donc voir que, d'un point de vue historique, on n'avait pas besoin d'être Romain pour avoir la citoyenneté romaine. On peut être Canadien sans être né ici. Aujourd'hui comme par le passé, on peut faire des affaires, participer à l'économie régionale ou nationale, bénéficier des privilèges que confère le statut de citoyen canadien et remplir les devoirs qui sont associés à cette qualité sans pour autant perdre ses traditions ni renier son identité religieuse, culturelle et linguistique. Il suffit de respecter les lois qu'on peut d'ailleurs contribuer soi-même à modifier.

Dans cette description, j'aurais pu aussi citer l'histoire du Canada, parler de la citoyenneté canadienne, de la loi, de la tolérance, de la fraternité, du multiculturalisme. Aujourd'hui comme autrefois, cela semble une solution logique aux problèmes que pose le regroupement de diverses races ayant des antécédents religieux uniques et les cultures qui en découlent, des besoins et des aspira-

tions diverses, des divisions sociales et des organisations économiques étranges. Une langue véhiculaire, quoique non indispensable, facilite les échanges commerciaux, idéologiques et culturels.

Par définition, le multiculturalisme encourage et stimule ces échanges dans un environnement non menaçant. Il ne confond pas la culture et la langue, mais il reconnaît que la langue, tant comme prolongement qu'expression de la culture, est le véhicule servant à fixer les valeurs communes qui transcendent les différentes cultures. La langue rapproche et elle donne accès aux gens, aux marchés, idées. Elle n'exclut pas ni n'isole.

Les Canadiens se trouvent malheureusement gouvernés par un parti qui ne fait plus nettement la distinction entre culture et langue et, de fait, qui en est venu à associer les deux notions, ce qui a causé de grands préjudices. Le mot «culture» a perdu de son importance, ne servant plus que de désignation nationale ou raciale. Cela a incité les Canadiens à chercher la sécurité dans le refuge de l'assimilation, volontaire ou autre, aux prétendues cultures des deux groupes linguistiques principaux, ce qui a eu pour résultat, comme certains de mes collègues à ma gauche l'ont remarqué, de marginaliser les minorités visibles en particulier. Cet ethnoculturalisme n'est pas du multiculturalisme.

Tout noble Canadien digne de ce qualificatif devrait réagir vigoureusement contre le déni délibéré de la réalité d'un nouveau Canada en expansion. Dire que l'on est partisan du multiculturalisme, c'est simplement accepter ce qui est; une expression dynamique de l'ultime définition de l'individualité groupée en unités aussi restreintes ou aussi vastes que le souhaitent les individus, vivant selon les valeurs généralement acceptées par ces unités et sanctionnées par l'assentiment d'une autorité plus vaste constituée en bonne et due forme.

Par exemple, l'Europe, dont les pays et les peuples ont une histoire qui remonte à 1 000 ans avant Jésus-Christ, se rend maintenant compte que l'on fait fond sur des idées, des expériences et des besoins communs, et que les divergences sont précieuses et peuvent constituer des conditions réciproquement avantageuses qu'il faut cultiver au lieu de les abolir par des mesures législatives.

Où allons-nous nous, au contraire? La discrimination législative ou celle qui est le produit d'attitudes ou de systèmes relatif au comportement ou systémique donne des résultats trop éphémères et demande des efforts qui